

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 15 juin 2022**

L'an deux mille vingt deux, le quinze juin à 10 h le Conseil Municipal de la commune de CORBES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle habituelle sous la présidence de Madame Monique CRESPON-LHERISSON, Maire

Date de convocation : 10.06.2022

Date d'affichage : 10.06.2022

Nombre de conseillers municipaux : 11

En exercice : 9

Présents : Me. Monique CRESPON-LHERISSON maire, M. Jean-Louis CARDOT 1^{er} Adjoint, Me. Sophie PERDOMO 2^{ème} Adjoint, M. Olivier CASTANS 3^{ème} Adjoint, M. Alain BONVILLE, Me Marianne MESMIN, M. Patrick LEININGER, M. Ton JANSZEN, M. Philippe ROLAND

Secrétaire de séance :

22/2022 Renouvellement du contrat avec la SACPA

Madame le maire fait état d'un courrier de la SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) en date du 11 Avril 2022, portant sur une proposition de renouvellement de contrat de prestations globales dont le montant de la cotisation s'élève à 480.35 euros HT/an pour les prestations qui suivent :

- Capture 24h/24h des animaux captifs ou errants,
- Enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 kg,
- Exploitation de la fourrière animale,
- Frais de garde durant les délais légaux (8 jours ouvrés),
- L'exploitation de la fourrière animale
- Cession des animaux à une Association de Protection Animale signataire de la charte éthique après les délais légaux obligatoires ou euthanasie de ces animaux,
- Prise en charge des frais conservatoires des animaux blessés sur la voir publique à haut, (hormis la gestion des colonies de chats libres. Cette prestation n'est pas incluse dans ce contrat.
- La prise en charge des animaux de compagnie en cas de crise mettant en jeu la sécurité des personnes et nécessitant une évacuation de la Population dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde dans la limite des capacités d'accueil des structures concernées.

Après délibération favorable sur la nécessité de ces services, l'assemblée :

- autorise le maire à signer le contrat de renouvellement.
- Prévoit les crédits nécessaires au compte 611 de l'exercice.



Fait et délibéré en Mairie de CORBES,
Les : jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures
Le Maire : Monique CRESPON-LHERISSON